

# PROGRAMME DE FORMATION

## Autorisation de conduite — Engins de chantier INITIALE (sans CACES®)

AUTORISATION\_CONDUITE

ENGINS\_CHANTIER

### INFORMATIONS CLÉS

<b>Durée totale</b>	14h (7h théorie + 7h pratique)
<b>Effectif</b>	1 à 6 stagiaires
<b>Public visé</b>	Salariés affectés à la conduite occasionnelle ou régulière d'engins de chantier et pour lesquels l'employeur fait le choix d'une formation interne sans passage du CACES® (usage strictement interne, équipement non loué). Petites entreprises, sites industriels avec parc propre, ateliers de maintenance, exploitations agricoles utilisant des engins TP, agents polyvalents amenés à déplacer un engin.
<b>Prérequis</b>	Avoir 18 ans révolus (ou $\geq$ 16 ans sous autorisation de l'inspection du travail). Aptitude médicale à la conduite des engins de chantier. Savoir lire, écrire et comprendre le français. Détenion du permis de conduire approprié si la circulation sur voie publique est requise. Aucune expérience préalable obligatoire. Chaque stagiaire doit se présenter avoir leurs E-P-I ( chaussure de sécurité- gants - casque - vêtements de travail)
<b>Accessibilité PSH</b>	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la réglementation (R.4323-55/56, arrêté du 2/12/1998) et le rôle de l'autorisation de conduite (sans CACES®)
- Identifier les caractéristiques techniques de l'engin de chantier et ses limites d'emploi
- Évaluer les risques spécifiques à la conduite et appliquer les mesures de prévention adaptées
- Effectuer la prise de poste, les vérifications visuelles et le contrôle de l'engin et de l'environnement
- Manœuvrer l'engin en sécurité dans sa catégorie (déplacement, opérations courantes, stationnement)
- Appliquer les gestes et signaux conventionnels (annexe 10 R.482A) et la communication avec le chef de manœuvre
- Réussir l'évaluation interne en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### ► PROGRAMME THÉORIQUE (7H)

1. Cadre réglementaire et responsabilités
  - Articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail
  - Arrêté du 2 décembre 1998, circulaire DRT 99/7
  - Différence entre CACES® R.482A et autorisation de conduite
  - Rôles : employeur, conducteur, chef de manœuvre, signaleur
  - Devoir d'alerte, droit de retrait, autorisation retirable
2. Technologie des engins de chantier
  - Terminologie (motorisation, transmission, équipement, châssis)
  - Caractéristiques générales (masse, vitesse, capacité, puissance)
  - Composants, mécanismes, dispositifs de sécurité
  - Structures ROPS / FOPS / TOPS, équipements interchangeables
  - Documents obligatoires : notice, VGP, certificat de conformité, examen d'adéquation
3. Catégorie(s) ciblée(s) et particularités
  - Caractéristiques propres à la (aux) catégorie(s) concernée(s)
  - Limites d'emploi, conditions de stabilité

- Lecture des courbes de charges si applicable
- 4. Règles de circulation et environnement
  - Signalisation de chantier, plan de circulation
  - Circulation sur voie publique, permis requis
  - Réseaux aériens et enterrés (AIPR), conditions météo
- 5. Risques et conduite à tenir
  - Risques mécaniques, hydrauliques, électriques, bruit, vibrations
  - Risques de conduite : renversement, écrasement, heurts, perte de contrôle
  - Conduite à tenir en cas d'incident (panne, incendie)
  - Repérer et prévenir les risques inhérents liés aux chantiers
  - Ports des E P I réglementaire
- 6. Évaluation théorique interne
  - QCM de validation des connaissances
  - Score minimum recommandé : 70 %

### ► PROGRAMME PRATIQUE (7H)

- A. Prise de poste et vérifications
  - Exploitation des documents (notice, VGP, certificat conformité)
  - Vérifications visuelles, espace cabine, siège, visibilité
  - Test des dispositifs de sécurité (freinage, éclairage, avertisseurs)
  - Mise en route, lecture tableau de bord, niveaux et appoints
  - Présence extincteur, issue de secours
- B. Conduite et manœuvres (cœur du temps pratique)
  - Montée / descente sécurisée (règle des 3 appuis)
  - Circulation marche avant / arrière, en ligne droite et en courbe
  - À vide ou en charge — trajectoires, vitesse, freinage, aides à la conduite
  - Stabilité, angles morts, sécurité des piétons, distances de sécurité
- C. Opérations courantes de la catégorie
  - Opérations types de la catégorie : chargement, terrassement, transport, nivellement, levage, etc.
  - Adaptation du parcours aux risques de la zone d'évolution
  - Communication par gestes conventionnels (annexe 10 R.482A)
- D. Évaluation pratique interne
  - Mise en situation complète observée et notée par le formateur
  - Attestation de réussite remise à l'employeur
  - Délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite (validité usuelle 3 ans, retirable à tout moment)
- Stationnement et arrêt en sécurité

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

<b>Méthodes</b>	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, retours d'expérience, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur engin(s) représentatif(s) de la (des) catégorie(s) ciblée(s) (annexe A1/4 R.482A). Études de cas, exercices individuels, manipulation des organes de service. Support stagiaire remis en début de session. Effectif réduit pour maximiser le temps machine de chaque stagiaire.
<b>Évaluation</b>	Épreuves théoriques par QCM 40 questions ( $\geq 70\%$ ) et épreuves pratiques sur gerbeur représentatif de chaque catégorie ciblée ( $\geq 70\%$ du test SF FORMATION). Pour l'autorisation de conduite (sans CACES®), évaluation interne par le formateur et délivrance d'une attestation de réussite à l'employeur.

<b>Sanction</b>	En cas de réussite : délivrance de la certification correspondant au niveau visé. Attestation de fin de formation remise à tous les participants.
-----------------	---

### Moyens pédagogiques et techniques

Méthode pédagogique Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, retours d'expérience, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur engin(s) représentatif(s) de la (des) catégorie(s) ciblée(s) (annexe A1/4 R.482A). Études de cas, exercices individuels, manipulation des organes de service. Support stagiaire remis en début de session. Effectif réduit pour maximiser le temps machine de chaque stagiaire. Moyens matériels Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, table d'étude). Aire d'évolution dégagée, plane et stabilisée, conforme à l'annexe 4 R.482A. Engins représentatifs de la (des) catégorie(s) concernée(s), avec leur notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité, examen d'adéquation et certificat de conformité. EPI : casque, chaussures de sécurité, gants, vêtement haute visibilité, harnais antichute le cas échéant. Plots et balisage, charges étalonnées, matériaux pour exercices de terrassement / chargement / transport. Modalités d'évaluation Épreuves théoriques par QCM ( $\geq 70\%$  du test théorique S&F formation) et épreuves pratiques sur engin de chaque catégorie ciblée ( $\geq 70\%$  sur le test pratique S&F formation). Pour l'autorisation de conduite (sans CACES®), évaluation interne par le formateur et délivrance d'une attestation de réussite à l'employeur.

## PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

## MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

<b>Délai d'accès</b>	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard 2 à 4 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver l'engin représentatif.
<b>Tarif / financement</b>	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : <a href="mailto:contact@acaforma.com">contact@acaforma.com</a> — 06 58 78 80 53.

## SUIVI POST-FORMATION

SF Formation / AcaForma assure un suivi post-formation auprès des bénéficiaires et de leurs employeurs. Un questionnaire de transfert des acquis est envoyé par e-mail dans les 3 mois suivant la formation, afin de mesurer l'application des compétences en situation réelle de travail. Les résultats sont analysés et utilisés pour l'amélioration continue de nos programmes. Pour toute question ou difficulté rencontrée après la formation, le stagiaire peut contacter SF Formation / AcaForma à [contact@acaforma.com](mailto:contact@acaforma.com) ou au 06 58 78 80 53.

### INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).